

D.1

Sensibiliser et accompagner les entreprises sur les sujets de l'économie circulaire et la consommation responsable

Présentation générale de l'action



dernière modification au 2025-03-28

Secteurs concernés **Gestion des déchets -**

Descriptif de l'action



Pour faire du développement économique un moteur de transition écologique, les services de Cholet Agglomération agissent sur plusieurs leviers. L'agglomération a la volonté d'intégrer l'économie circulaire de manière transversale, que ce soit à travers son action sur l'économie, les déchets ou le climat et l'énergie.

C'est ainsi que Cholet Agglomération adhère à l'ADECC et organise avec cette association et de nombreux acteurs du réemploi, des temps d'informations, des événements (collectes,...).

L'objectif est de créer des synergies entre entreprises et des boucles d'économie circulaire à moyen terme.

Cette action se décline en 2 sous-actions :

- sensibiliser les entreprises sur l'usage de la plateforme Solutions Partage (D.1.1),
- organiser des rencontres avec l'ADECC et les associations d'entreprises sur les zones d'activités (D.1.2).

Cible(s)

Entreprises du Choletais, association et clubs d'entreprises

Axe(s) stratégique(s) du PCAET

- Favoriser la résilience des activités
- Développer une activité industrielle durable

Articulation avec les démarches de planification locales

Cette action s'articule avec le SRADDET, le SCoT et le PLUIH de Cholet Agglomération

Cadre réglementaire de référence / Objectifs nationaux

Cette action se place dans le cadre de la loi Climat et Résilience du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique, ainsi que dans le cadre de la loi du 10 février 2020 relative à l'économie circulaire.

Cette action se place également dans le cadre de la loi AGECE du 10 février 2020 relative à l'économie circulaire.

Evaluation initiale

Année de début **2024** Année d'échéance **2030** État **En cours**

Thématique(s) concernée(s)

Émissions de GES - Adaptation -

Degré de complexité : Technique **Moyen** Organisationnelle **Moyen** Financière **Moyen**

Acteurs

Porteur de l'action **Cholet Agglomération**

Typologie de porteur **Intercommunalité**

Personne référente **Chargée de développement économique et durable et Responsable d'activité prévention et communication**

Rôle de l'EPCI Relais de communication

Service concerné Direction Développement Économique et service gestion des déchets

Élu référent Vice Président en charge du Développement Economique et Vice Président en charge de la gestion des déchets

Partenaire(s) et leurs typologie(s)
ADECC (Financier) - Région Pays de la Loire (Technique) - CCI (Technique) - CMA (Technique) - Ecocycleries (Technique)

Moyens nécessaires

Investissements 0 € Frais d'exploitation 5500 €/an Moyens humains 0,2 etp

Subventions

Moyens matériels

Calendriers et commentaires

Calendrier

En 2025, 4 rendez-vous sont programmés avec l'ADECC :

Commentaire

Indicateur(s) de suivi (10 maximum)

Intitulé de l'indicateur

Nombre d'entreprises participantes (entreprises)

Nombre d'entreprises adhérentes à l'ADECC (entreprises adhérentes)

Nombre de synergies créées (synergies créées)

D.1.1 Sensibiliser des entreprises sur l'usage de la plateforme Solutions Partage

Présentation générale de l'action

PAQA

dernière modification au 2025-03-28

Secteurs concernés Gestion des déchets -

Descriptif de l'action  

L'échange de ressources entre entreprises leur permet de s'engager dans une démarche environnementale et de rationaliser leurs coûts. Cholet Agglomération et ses partenaires ont la volonté de créer des synergies dans ce domaine au travers d'outils comme une plate-forme interactive (ressources recensées sur un territoire, détecter les synergies possibles et assurer leurs suivis).

La valorisation du potentiel de ressources non exploitées constitue également un atout supplémentaire permettant de créer de nouvelles activités.

Solutions Partage est un site d'annonces qui aide les entreprises des Pays de la Loire à partager leurs ressources (équipements industriels et pièces de rechange, matières et matériaux, matériel tertiaire et locaux). Il permet de mettre les entreprises en contact pour le réemploi et la consommation responsable.

Cible(s)

Entreprises du Choletais, associations et clubs d'entreprises

Axe(s) stratégique(s) du PCAET

- Favoriser la résilience des activités
- Développer une activité industrielle durable

Articulation avec les démarches de planification locales

Cette action s'articule avec le SRADDET, le SCOT et le PLUiH de Cholet Agglomération

Cadre réglementaire de référence / Objectifs nationaux

Cette action se place dans le cadre de la loi Climat et Résilience du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique, ainsi que dans le cadre de la loi du 10 février 2020 relative à l'économie circulaire.

Loi AGECE

Evaluation initiale

Année de début 2024 Année d'échéance 2030 État En cours

Thématique(s) concernée(s)

Émissions de GES - Adaptation -

Degré de complexité : Technique Moyen Organisationnelle Moyen Financière Moyen

Acteurs

Porteur de l'action Ville de Cholet, Cholet Agglomération

Typologie de porteur Intercommunalité

Personne référente Chargée de développement économique et durable et chargé de prévention

Rôle de l'EPCI Relais de communication

Service concerné Direction Développement Économique et service gestion des déchets

Élu référent Vice Président en charge du développement économique

Partenaire(s) et leurs typologie(s)

Région Pays de la Loire (Technique)

Moyens nécessaires

Investissements 0 € Frais d'exploitation 3600 €/an Moyens humains 0,1 etp

Subventions

Moyens matériels

Calendriers et commentaires

Calendrier

Commentaire

Indicateur(s) de suivi (10 maximum)

Intitulé de l'indicateur

Public participant (personnes)

Nombre d'offres déposées sur la plateforme (nombre d'offres)

D.1.2 Organiser des rencontres avec l'ADECC et les associations d'entreprises sur les zones d'activités

Présentation générale de l'action

PAQA

dernière modification au 2025-03-28

Secteurs concernés Gestion des déchets -

Descriptif de l'action  

L'association l'ADECC, l'association pour le développement de l'économie circulaire et collaborative, a été fondée dans le but de faciliter et structurer la mise en œuvre et le suivi des démarches d'économie circulaire pour les entreprises. Cholet Agglomération, en tant que structure adhérente, organise des actions avec elle à destination des entreprises, pour développer les synergies et coopérations locales afin de sortir du modèle linéaire.

Aussi, il est programmé plusieurs temps d'informations et événements auprès des entreprises pour créer des synergies et impulser un club des ambassadeurs sur la thématique.

Cible(s)

Entreprises du Choletais, associations et clubs d'entreprises

Axe(s) stratégique(s) du PCAET

- Favoriser la résilience des activités
- Développer une activité industrielle durable

Articulation avec les démarches de planification locales

Cette action s'articule avec le SRADDET, le SCoT et le PLUiH de Cholet Agglomération

Cadre réglementaire de référence / Objectifs nationaux

Cette action se place dans le cadre de la loi Climat et Résilience du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique, ainsi que dans le cadre de la loi du 10 février 2020 relative à l'économie circulaire.

Loi AGECE

Evaluation initiale

Année de début	2025	Année d'échéance	2025	État	A venir
----------------	------	------------------	------	------	---------

Thématique(s) concernée(s)

Émissions de GES - Adaptation -

Degré de complexité : Technique	Moyen	Organisationnelle	Moyen	Financière	Moyen
---------------------------------	-------	-------------------	-------	------------	-------

Difficultés identifiées

Il sera nécessaire de dégager des temps de coordination entre l'ADECC et les entreprises du secteur.

Acteurs

Porteur de l'action Ville de Cholet, Cholet Agglomération

Typologie de porteur Intercommunalité

Personne référente Chargée de développement économique et durable et Responsable d'activité prévention et communication

Rôle de l'EPCI Relais de communication

Service concerné Direction Développement Économique et service gestion des déchets

Élu référent Vice Président en charge du développement économique et Vice Président en charge de la gestion des déchets

Partenaire(s) et leurs typologie(s)
ADECC "Association pour le développement de l'économie circulaire et collaborative" (Financier) - CCI (Technique) - CMA (Technique)

Moyens nécessaires

Investissements	2400 €	Frais d'exploitation	5500 €/an	Moyens humains	0,1 etp
-----------------	--------	----------------------	-----------	----------------	---------

Subventions

Moyens matériels

Calendriers et commentaires

Calendrier

Commentaire
Le coût d'une journée de sensibilisation est de 2400€ TTC, ce coût est donc à multiplier par le nombre d'interventions à prévoir.

Indicateur(s) de suivi *(10 maximum)*

Intitulé de l'indicateur

Entreprises engagées (entreprises)

Evènements organisés (évènements)

Synergies créées (nombre de synergies)